

rateur, en vue des exigences de la situation, en vue du fait que l'amirauté britannique a dit que dans l'intérêt du service de la marine de la Grande-Bretagne il vaut mieux que, pour le moment, le Canada construise des dreadnoughts au lieu de construire des croiseurs, nous nous proposons d'invoquer la loi du service de la marine, et les honorables députés des deux côtés de la Chambre se seraient levés comme un seul homme et, agitant le drapeau, auraient dit: Prenez l'argent et construisez les navires. Pour ma part, j'aurais appuyé cette demande, sans m'occuper de ce qu'aurait pu dire tout autre député, et chaque député de la gauche l'aurait appuyé.

Qu'a fait le premier ministre? Il est allé en Angleterre. J'apprécie ce qui s'y est passé. Je suis allé dans la mère patrie et tout Canadien qui s'y rend perd pied dans le tourbillon des fêtes données en son honneur. Le premier ministre y est allé et je m'imagine facilement comment on l'a reçu. Si ma proposition d'il y a quelques semaines eût été mise en pratique, le don de ces \$35,000,000 lui eût valu le titre de duc d'Halifax. Je ne sais trop si je n'aurais pas consenti à le lui donner, parce que j'aimerais qu'il y eût un duc au Canada.

On m'a persuadé que ce serait un magnifique spectacle pour le Canada de voter \$35,000,000, de les remettre au gouvernement britannique pour qu'il les dépensât à sa guise pour la défense navale de l'empire. De retour au Canada, voici ce qu'il déclare à Montréal: Je soumettrai cette proposition au Parlement et si le Parlement ne l'adopte pas, j'en appellerai du Parlement au peuple canadien.

J'aimerais savoir s'il se propose d'agir ainsi, si le Parlement n'approuve pas cette proposition. Qu'il le fasse ou non, venons-en à la question de savoir ce qui est préférable pour l'empire et pour le Canada. Je n'hésite nullement à le dire, voter et dépenser cet argent, en invoquant la loi du service de la marine vaut beaucoup mieux pour le Canada et l'empire que de voter et dépenser \$35,000,000 sous le régime de la loi à l'effet d'aider la marine en faisant adopter cette dernière loi par le Parlement au moyen de la clôture. L'enthousiasme, touchant la dépense de cet argent, est absolument éteint, évanoui. Assurément, le premier ministre et ses partisans le savent, tout sentiment d'enthousiasme en faveur de cette proposition est éteint, disparu, évanoui.

Quelques VOIX: Prenez garde.

M. GERMAN: Il ne peut plus exister. Le Parlement devrait agir conformément à la loi qui est actuellement dans les statuts, faire voter un crédit et demander des soumissions pour la construction des navires. S'il nous est possible de les cons-

M. GERMAN.

truire au Canada, nous voulons qu'il en soit fait ainsi. Je n'ai pas le moindre doute que mon très honorable ami se réjouirait de voir se développer dans notre patrie une vaste industrie de construction navale, que ce soit à Halifax, à Montréal, à Saint-Jean, sur le canal Welland, peu importe. Je suis certain que tout citoyen loyaliste au Canada serait heureux de voir se créer ici cette industrie. Alors pourquoi ne pas commencer cette œuvre dès maintenant? Il ne serait pas indispensable de construire au pays les premiers navires dont on a immédiatement besoin, si du moins on peut dire qu'ils soient immédiatement nécessaires, il est question de construire trois dreadnoughts. A mon avis, il n'est nullement nécessaire d'en avoir trois. Etant donné l'enseignement que nous nous proposons de donner aux nations, nous atteindrions également le but en construisant deux dreadnoughts et cela cadrerait parfaitement avec le projet de deux escadres pour la marine canadienne. Comme je l'ai dit hier, ce n'est point la question d'argent qui nous importe, ce n'est point la construction d'un, de deux, de trois ou de quatre navires; c'est la pensée, le sentiment qui ont inspiré ce don. En 1910, nous avons adopté une loi qui figure maintenant dans les statuts, et que le premier ministre actuel, a approuvée, sauf une seule disposition de cette loi; je l'avoue, il a critiqué cet article et je reviendrai sur ce point dans un instant. De concert avec tous les membres de l'opposition alors dans la Chambre, il approuva le projet de loi. Pourquoi donc ne pas invoquer aujourd'hui cette loi? Le premier ministre a voté en faveur d'une consultation populaire, sur les instances de son ancien ministre des Travaux publics (M. Monk) qui formula lui-même cette proposition. Je ne vois pas comment le premier ministre, après avoir alors voté en ce sens, refuse maintenant de soumettre son projet au peuple.

Il ne veut le faire que si le projet est rejeté par le Parlement, et il a dit que lorsque ce projet aurait été rejeté, il le soumettrait au peuple. Nous verrons si, oui ou non, il agira ainsi. Le député de Wellington-sud (M. Guthrie) me suggère de demander au premier ministre s'il en appellera au peuple. C'est une question que je ne veux pas lui poser, car, certainement il n'y répondrait pas. Il n'a pas basé son système permanent sur ce problème pas plus qu'il ne l'a appuyé sur celui de la marine. Voici quelle est maintenant son attitude: Tout ce qu'il est possible de faire en invoquant la loi tendant à venir en aide à la marine, dans sa rédaction actuelle, peut s'effectuer en invoquant la loi du service naval. Je le demande encore une fois au premier ministre, pourquoi imposer au Parlement cette loi tendant à venir en aide à la marine? Nous repoussons cette dernière